

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
ندى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

## 90<sup>Ème</sup> SESSION DU CONSEIL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

[ GENÈVE: 29 NOV. - 02 DÉC. 2005 ]

### INTERVENTION DE LA DELEGATION ALGERIENNE

GENÈVE, LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2005

Monsieur le Président,

Le thème retenu à l'ordre du jour de la présente session du Conseil, à savoir "la recherche d'une cohérence politique en matière migratoire", est d'une importance capitale pour une bonne gestion des migrations aux niveaux national, régional et mondial.

L'Algérie œuvre pour une politique migratoire cohérente, qui a pour but le maintien et le renforcement des liens multiples entre les émigrés et leur pays d'origine, ainsi que la défense de leurs droits légitimes dans les pays d'accueil. Dès l'année 1996, l'Algérie avait décidé de créer un Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères chargé de la Communauté nationale à l'étranger. Afin de renforcer ses prérogatives et de coordonner le travail des diverses institutions nationales impliquées dans la gestion de la communauté nationale à l'étranger, l'Algérie a décidé, en 2002, de rattacher ce Ministère Délégué Chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger à la Chéfferie du Gouvernement.

Monsieur le Président,

Au niveau régional, les processus consultatifs régionaux sont des outils précieux dans la recherche d'une cohérence régionale des politiques migratoires. Ils sont des espaces privilégiés de concertation et de dialogue entre des pays limitrophes qui font souvent face à des problèmes similaires liés à la migration.

C'est dans ce cadre que le Dialogue en Méditerranée occidentale, que l'on appelle plus communément le Dialogue des 5+5, avait décidé, lors de la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des 5+5 qui s'est tenue à Lisbonne en janvier 2001, d'élargir sa réflexion aux questions migratoires qui touchent notre région.

La troisième Conférence ministérielle du Dialogue des 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale s'est tenue à Alger, les 15 et 16 septembre 2004. Mon pays a d'ailleurs assuré la présidence et le suivi de ce cadre de coopération pour l'année 2004-2005.

La Conférence d'Alger fait suite aux Conférences de Tunis d'octobre 2002 et de Rabat d'octobre 2003. Elle a contribué à établir les référents d'un partenariat à même de consacrer une approche globale, intégrée et concertée de la migration dans le bassin occidental de la Méditerranée.

La Conférence, qui a compté la participation de l'OIM, à travers son Directeur Général, a notamment mis en place un groupe de haut niveau, chargé du suivi des conférences ministérielles. La première réunion du groupe de suivi de haut niveau s'est tenue à Alger le 10 février dernier et a permis d'identifier des actions concrètes de coopération.

Un Atelier pour les experts des pays membres du "5+5", financé à partir du Fonds 1035 de l'OIM, s'est enfin tenu à Alger, le 28 juin dernier. Cet Atelier s'est concentré sur deux questions d'importance majeure pour notre région, à savoir la réalisation d'actions visant d'une part à mobiliser les diasporas et d'autre part à orienter les transferts de fonds vers des investissements productifs.

La 4<sup>ème</sup> Conférence ministérielle s'est tenue à Paris les 09 et 10 novembre derniers. Parmi les nombreuses questions examinées lors de cette 4<sup>ème</sup> Conférence, les participants ont accordé une importance particulière à l'intégration des migrants légalement établis en Europe et à la lutte contre la migration irrégulière.

Cependant, en matière de lutte contre les migrations illégales, phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur comme l'en attestent les tragiques événements de ces derniers mois, notre pays avait déjà recommandé, lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle, tenue à Alger en septembre 2004, que la réflexion soit élargie aux pays voisins d'Afrique subsaharienne. Nous exhortons également les partenaires de ce Dialogue à s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène au premier rang desquelles se situe la grande différence du niveau de développement entre les deux rives de la Méditerranée.

Nous pensons enfin qu'un autre moyen susceptible de réduire l'immigration clandestine dans notre région serait, faute d'une libre circulation des personnes, au même titre que la libre circulation des biens, des services et des capitaux, de stabiliser les populations africaines dans leurs pays par la promotion d'un co-développement créant des pôles d'attraction et de prospérité relative dans ces derniers.

C'est aussi un domaine sur lequel l'Union Africaine et l'Union Européenne pourraient se concerter dans le cadre d'un partenariat bénéfique aux deux parties.

Frontière sud de l'Europe, l'Afrique du Nord est un passage quasi-obligatoire avant l'entrée en territoire européen. L'Algérie est devenue, ces dernières

années, une terre de transit, voire d'installation des migrants clandestins. Les difficultés de passage aux niveaux des frontières européennes et les mesures hautement sécuritaires pratiquées par les Etats européens ont fait que ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur en Afrique du Nord.

Dans la recherche d'une plus grande cohérence des politiques, nous encourageons les pays de la rive Nord de la Méditerranée à adopter des politiques conformes à l'esprit de la Déclaration de Barcelone. Cette Déclaration, qui sert de cadre de référence pour nos consultations, a vu ses principes réaffirmés lors du 2<sup>ème</sup> Sommet euro-méditerranéen, qui s'est tenu à Barcelone, les 28 et 29 novembre derniers.

Monsieur le Président,

S'agissant de la cohérence des politiques migratoires au niveau mondial, l'Algérie souhaiterait inciter les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier et à mettre en œuvre les diverses Conventions des Nations Unies pertinentes en la matière. Nous pensons en particulier à la Convention des Nations Unies contre le crime organisé et à ses deux protocoles, dont la ratification et la mise en œuvre de ses dispositions permettrait de lutter efficacement contre l'immigration clandestine et les réseaux de passeurs. Nous pensons également aux divers traités relatifs aux droits de l'homme et notamment à la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Nous estimons en outre que les diverses organisations qui opèrent dans le domaine de la migration pourraient améliorer leur collaboration. L'OIM pourrait, en collaboration avec le HCR, approfondir sa réflexion sur les réfugiés qui représentent une part non négligeable des migrants internationaux. L'OIM pourrait également améliorer sa collaboration avec le BIT sur la question des travailleurs migrants.

Je vous remercie.